



BAREME maximum au 01 JANVIER 2024

VENTE D'IMMEUBLE ANCIEN A USAGE D'HABITATION

Barèmes:

1. Pour les ventes appartements EN ESSONNE (91) : 5000 € TTC soit 4166.66 € Hors Taxe
2. Pour les ventes de pavillons EN ESSONNE (91) : 9000 TTC soit 7500.00 € Hors Taxe
3. Pour les ventes HORS ESSONNE : Les honoraires s'élèvent à 5 % HT (soit 6 % TTC)

VENTE D'IMMEUBLE NEUF A USAGE D'HABITATION

- Barèmes:**
- A l'unité: 3% HT (soit 3.6 % TTC) du prix de vente TTC (honoraires compris)
 - Opérations groupées: Taux fixé en fonction de l'importance de l'opération totale.

VENTE DE TERRAIN

- Barèmes:**
- Terrain à bâtir : Forfaits de 9000€ TTC
 - Terrain à bâtir lotissement, division et promotion :

Les honoraires s'élèvent à 8% HT (soit 9.6 % TTC) Coût avec une TVA à 20 %

AUTRES VENTES

(Murs commerciaux et industriels, box, parkings, terrains de week-end, cession de droit au bail et autre élément de fonds de commerce, etc...)

- Barèmes:** 10% HT (soit 12 % TTC) du prix net vendeur, à la charge du preneur.

REDACTION DE CONVENTION OU DE COMPROMIS DE VENTE

Entre particuliers constatant leur accord en vue d'une vente

Barèmes: 3% TTC du prix de vente avec un minimum de 2.500 € TTC (TVA 20,0%) pour : Rédaction du compromis de vente, étude financière et aide au montage des dossiers, suivi et assistance jusqu'à l'acte authentique.

Honoraires à la charge du Mandant.

LOCATION ACCESSION

- a) Honoraires de location (à la charge du preneur et du bailleur): 10 € / m²
- b) Etat des lieux (à la charge du preneur et du bailleur): 3 € TTC
- c) Honoraires d'entremise et de négociation : (à la charge du bailleur): 150 €

GESTION

Les honoraires de gestion : 7% TTC du montant total des sommes perçues.

En option une garantie loyer impayée à 3%

Frais de restitution de dossier au terme du contrat 120 € TTC